

# Collèges

## Rentrée 2024

**« Le Conseil départemental,  
plus que jamais  
à nos côtés ! »**



# les collèges, c'est le Conseil départemental !

Depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, les collèges sont au cœur des missions des départements.

**Le Conseil départemental assure la construction, l'extension et les grosses réparations des bâtiments des collèges.** Il est également l'employeur des agents techniques polyvalents et a en charge le service de restauration. Il contribue enfin à l'équipement et au fonctionnement des établissements (informatique, mobilier...). Bien que cette compétence concerne principalement les **18 collèges publics**, le Département œuvre également pour les **7 collèges privés**. Pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées en direction des collèges, le Conseil départemental consacre en 2024 un budget global de **19,2 millions d'€**.

## au-delà des obligations légales... les nombreuses actions pour la réussite des collégiens

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a fait le choix de développer tout un panel d'actions éducatives et culturelles qui, bien que facultatives, n'en demeurent pas moins essentielles pour l'épanouissement des collégiens tarn-et-garonnais. L'Assemblée départementale prévoit une enveloppe annuelle de plus d'**1 million d'€** pour ces actions supplémentaires.

## formation & sensibilisation

### former les élèves à la prévention et au secours civiques

Depuis la rentrée 2022, le Conseil départemental soutient tous les établissements, publics et privés, pour former les collégiens au PSC1, Prévention et Secours Civiques de niveau 1. **Près de 3 000 élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> en ont bénéficié.** Budget alloué : 40 000 €/an.



### Restau'collège RECONDUCTION

Cette opération reconduite et qui a concerné 2 600 collégiens en 2023/2024, s'inscrit dans l'axe « **qualité nutritionnelle des repas en restauration collective** » de la politique « **Bien Manger en Tarn-et-Garonne** », grâce à une collaboration entre l'équipe de cuisine du collège et un maître restaurateur. L'occasion pour les collégiens de déguster un menu aux saveurs locales cuisiné de façon différente. Une belle façon de favoriser le lien entre cuisine collective et cuisine de restaurant.

## classes de découverte

### séjours linguistiques, éducatifs, classes de découverte et classes « neige »

Les établissements scolaires peuvent prétendre à des subventions du Conseil départemental concernant la **prise en charge des frais de séjour**, dans les conditions précisées par le *règlement départemental*. Le Département prévoit une enveloppe annuelle de **275 000 €** pour ces séjours pédagogiques.

### des aides particulières pour les classes de découverte

Afin de permettre à tous de participer à ces séjours pédagogiques, le Conseil départemental attribue aux établissements scolaires des aides particulières pour les familles en difficulté ainsi que des subventions exceptionnelles pour les accompagnants d'enfants en situation de handicap.

+ d'infos sur le site [tarnetgaronne.fr](http://tarnetgaronne.fr) :

> rubrique **JEUNESSE, ÉDUCATION** > **Classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques** > **espace de demande en ligne**

Contact : [classesdedecouverte@tarnetgaronne.fr](mailto:classesdedecouverte@tarnetgaronne.fr)



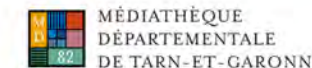
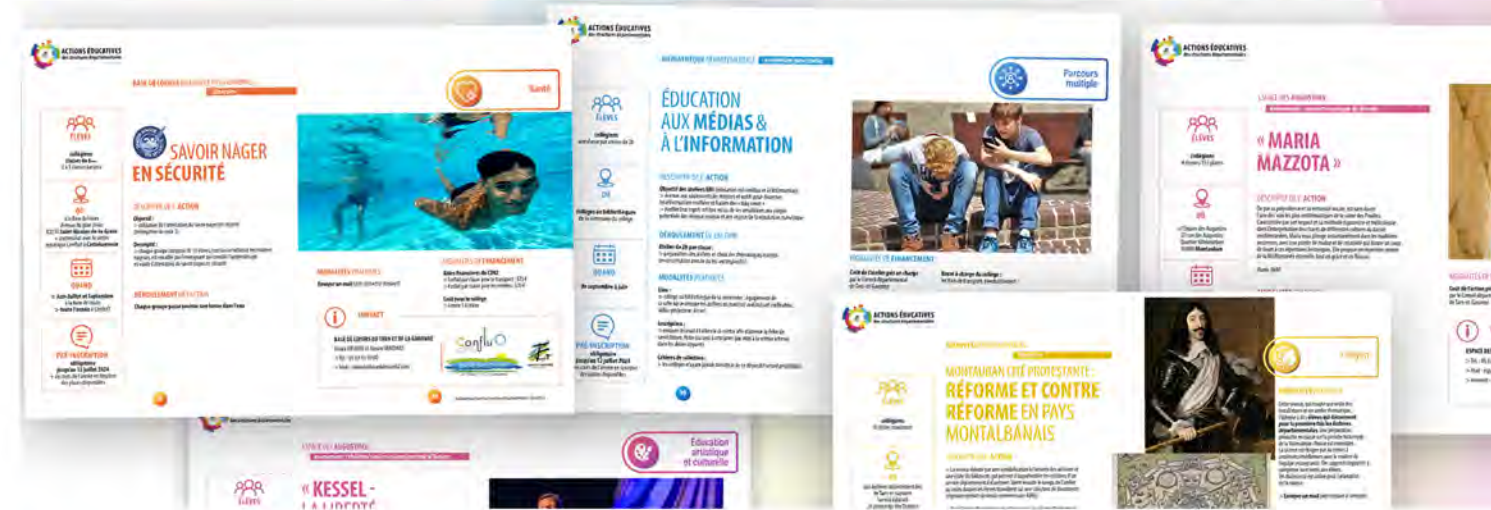
NOUVEAU

## culture, sport & éducation

### 50 actions éducatives des structures départementales proposées aux collèges pour 2024/2025



Offres qui s'inscrivent dans les parcours de l'Éducation nationale



Depuis de nombreuses années, nos équipements départementaux (**Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, Archives départementales, Médiathèque départementale, Abbaye de Belleperche et Espace des Augustins**) proposent aux établissements scolaires des interventions et programmes éducatifs culturels et sportifs, s'intégrant aux parcours de l'Éducation nationale : parcours avenir, éducation artistique et culturelle, santé, citoyen. Un guide a été créé et mis à la disposition des structures scolaires.

+ d'infos sur le site [tarnetgaronne.fr](http://tarnetgaronne.fr) > rubrique **JEUNESSE, ÉDUCATION** > **Actions éducatives des structures départementales**

### « collège au cinéma » : RECONDUCTION favoriser l'éducation à l'image et au numérique

Déployé dans les collèges publics de Tarn-et-Garonne dès cette rentrée scolaire, ce dispositif permet d'accompagner les élèves sur le registre de l'éducation à l'image. Le Conseil départemental **participe aux frais de transport et à la prise en charge des billets d'entrée au cinéma**. En 2023/2024, 14 collèges ont participé (75 classes, 1 984 élèves, 11 salles de cinéma et 36 médiations en classe).

Contact : [service.culture@tarnetgaronne.fr](mailto:service.culture@tarnetgaronne.fr)

### prise en charge des frais de transport pour les établissements scolaires

Le Conseil départemental **prend en charge les frais de transport des collégiens vers les services culturels, sportifs et éducatifs** du Département ainsi qu'une sélection élargie en 2024 de lieux partenaires sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne, à raison d'un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller/retour) ou de 230 €.

Contact : [service.culture@tarnetgaronne.fr](mailto:service.culture@tarnetgaronne.fr)

Plus de renseignements sur le site [tarnetgaronne.fr](http://tarnetgaronne.fr)



# éducation physique & sportive

## un chèque sport\* pour tous les 6<sup>èmes</sup> **RECONDUCTION**

Le Conseil départemental remet à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics un chèque offrant une réduction de **30 € pour l'adhésion à une activité sportive en club.**



\*cumulable avec l'aide de l'État «Pass'Sport»

## favoriser l'intégration des nouveaux collégiens

Des journées d'intégration avec un programme d'olympiades sportives, à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, sont proposées aux 6<sup>èmes</sup> afin de favoriser la cohésion et le vivre-ensemble. Budget annuel : **17 000 €/an.**



## participer à l'apprentissage de la natation : le « savoir nager »

Le Conseil départemental participe à la mise en œuvre de l'apprentissage de la natation en versant aux collèges une dotation pour les classes de 6<sup>ème</sup>. L'année dernière, 2 747 élèves ont été formés. Budget annuel alloué par le Département pour le « savoir nager » : **55 000 €.**

## permettre la pratique de l'éducation physique et sportive

Le Département consacre chaque année **133 000 € pour la dotation d'équipements sportifs, contrôles et réparations, actions et sections sportives** des collèges. Il contribue aux frais des gymnases. Budget annuel : **430 000 €.**



## développer les actions « Terre de Jeux 2024 » avec l'UNSS

Le Département soutient l'UNSS et organise des projets liés aux Jeux Olympiques et paralympiques : Cross Départemental, Semaine Olympique et Paralympique, Tournée des Drapeaux, Itinéraire des Champions, Relais de la Flamme des collégiens, billetterie olympique, subvention annuelle de fonctionnement de l'UNSS. Budget 2024 : **65 000 €.**

Contact : [sports@tarnetgaronne.fr](mailto:sports@tarnetgaronne.fr)



## aide aux collégiens

**+ 81 % de bénéficiaires en 2023/2024**



Le Conseil départemental a décidé de rehausser cette aide pour les familles les plus modestes :

- boursiers échelon 1 > 50 €
- boursiers échelon 2 > 100 €
- boursiers échelon 3 > 200 €
- collégiens internes boursiers ou non boursiers > 100 €  
et pour les internes boursiers échelon 3 > 150 €

**NOUVEAU**

Dès cette rentrée, cette aide est élargie à tous les collégiens internes qu'ils soient scolarisés en Tarn-et-Garonne ou hors du département.

+ d'infos : [tarnetgaronne.fr](http://tarnetgaronne.fr) > rubrique **JEUNESSE, EDUCATION** > aide aux collégiens > Espace de demande en ligne

Contact : [aideauxcollégiens@tarnetgaronne.fr](mailto:aideauxcollégiens@tarnetgaronne.fr)



Plus de renseignements sur le site [tarnetgaronne.fr](http://tarnetgaronne.fr)